

homme qui s'y connaît un peu en problèmes agricoles. J'ignore quelle est sa profession, mais dès l'instant où il a mentionné les chiffres de \$30,000 et \$40,000, j'ai vu que cela ressemblait aux demandes que font les cultivateurs. Nul fermier ne veut qu'on lui donne \$2,000 et qu'on lui dise de se tirer d'affaires comme il pourra. C'est trop cruel. Mais si \$2,000 peuvent l'aider à accroître son revenu, nous les lui donnerons. C'est ainsi que les choses se font.

Voici à quoi je veux en venir. Je ne sais si je me suis bien fait comprendre. J'admets que le but de la Société du crédit agricole est de s'efforcer d'établir des fermes rentables au Canada. Pour être rentable, une ferme doit non seulement assurer au cultivateur un certain rendement sur son capital, mais aussi lui rapporter quelque chose pour son propre travail et celui de sa famille et l'élever à un niveau où il sentira qu'il joue un rôle aussi important dans la société que l'homme de la ville. Actuellement, cette égalité n'existe pas. Mais j'espère que nous n'en donnerons jamais une définition d'une rigueur telle que les limites soient inflexibles, car dans quelques régions pour certaines personnes un montant net de \$2,000 ou \$3,000 constitue un revenu suffisant. Dans d'autres, il peut être de \$4,000 ou \$5,000. Donc, je déclare simplement que l'on fasse de l'exploitation agricole une unité familiale plus rentable, ce que nous nous efforçons d'accomplir, et personne ne va le contester. Mais n'allez pas accuser la Société du crédit agricole de ne pas consentir de prêts aux petits cultivateurs. Accusez-la si vous voulez de demander au cultivateur, dans son propre intérêt, de produire un programme montrant qu'il peut faire de l'argent en empruntant. Si des gens me soumettent des cas semblables, j'en parlerai avec plaisir au président de la Société du crédit agricole et lui dirai qu'il n'observe pas les directives de la loi et des règlements.

En toute justice, je dois reconnaître que les employés de la Société du crédit agricole —ils sont nombreux, environ 200 répartis dans le pays—ont fait un travail magnifique. Toutefois, cela ne veut pas dire que, comme ministre, je sois toujours content de chacun. Je suis allé voir le personnel de toutes les provinces, sauf une, et je lui ai seriné ce que j'ai dit aujourd'hui à la Chambre. Je m'y suis pris le plus simplement du monde pour le lui dire. Peu importe que la personne qu'on croise dans la rue et qui se présente au bureau soit misérablement vêtue. Il faut la traiter comme si c'était un personnage très important, car c'est un compatriote. Il ne faut pas la traiter de la façon infamante qu'avaient les employés de l'ancienne Commission du crédit agricole. Même si un homme parle en

mauvais anglais... (*Exclamations*)... il sera bien traité par les employés de la Société du crédit agricole. Je parle de ces choses parce qu'elles ont une énorme importance dans certaines régions du pays.

J'ai dit ce que je voulais à propos des petits prêts. Il y a bien d'autres points que je puis laisser tomber ou que je traiterai si je dois reprendre la parole au cours du débat. Toutefois, pour finir, je tiens à répondre au député d'Assiniboia qui demande que la mesure soit déferée au comité. Je ne m'oppose nullement à ce que la mesure soit déferée à un comité. Cependant, j'ai l'impression que tous les partis représentés dans cette enceinte ont bien fait savoir qu'il s'agit d'une excellente mesure, qu'ils se réjouissent de son succès, et qu'ils sont heureux d'accroître le crédit disponible. Ils ont formulé des idées pratiques. Pour ma part, je propose que nous ne retardions pas l'examen de la mesure plus longtemps qu'il ne faut pour faire valoir nos opinions à la Chambre. Faisons-lui subir la première lecture et la deuxième lecture, pour que je m'empresse de me mettre à l'œuvre à travers le pays. Si les députés acquiescent à mon invitation, je leur en serai très reconnaissant. C'est une bonne mesure. Nous réalisons les promesses formulées par le ministre de l'Agriculture en 1959: dès qu'une idée nouvelle ferait son apparition, nous en saisirions la Chambre. Dès que le bill aura subi la première lecture, on pourra vous en transmettre le texte. Nous en aurons des versions françaises et anglaises, et vous constaterez qu'en plus d'accroître le montant de crédit disponible—et on l'augmentera chaque fois que les cultivateurs auront besoin de plus d'argent—le projet de loi vise, ainsi que je l'ai dit au début de mes observations, à rendre le programme de prêts plus souple et plus étendu. Cela intéresse particulièrement les cultivateurs de l'Est du Canada. Nous voulons accorder des prêts pour des genres d'exploitation qui ne sont pas admissibles si l'on s'en tient à une conception purement traditionnelle de l'agriculture. Ainsi, nous considérons le travail accompli en dehors de la ferme comme un genre d'emploi. Nous avons ajouté de nouveaux genres d'exploitations qui, traditionnellement, ne sont pas, à proprement parler, agricoles.

Ce sont là les deux grandes modifications apportées. Je signale qu'on s'y intéresse déjà. Au début de mes observations, j'ai fait savoir que je n'aimais pas voir certaines régions obtenir la plupart des prêts. J'ai reçu ce soir les chiffres les plus récents pour le Québec. En 1961-1962, nous n'avons accordé, dans la province de Québec, que 109 prêts représentant 1.7 million de dollars. Cette année, nous avons consenti, au 15 octobre, soit en l'espace